



***The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library***

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search  
<http://ageconsearch.umn.edu>  
[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

## Les aides à l'agriculture

Jacques Blanchet, Mr Albert Simantov

---

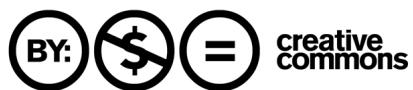
### Citer ce document / Cite this document :

Blanchet Jacques, Simantov Albert. Les aides à l'agriculture. In: Économie rurale. N°237, 1997. Représentation politique et sociologique du monde agricole et rural français. 1ère partie. pp. 49-51;

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1997\\_num\\_237\\_1\\_4845](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1997_num_237_1_4845)

---

Fichier pdf généré le 26/03/2019



# Les aides à l'agriculture

**Albert Simantov et Jacques Blanchet confrontent leur point de vue  
sur les primes compensatoires de la nouvelle PAC.  
Complément de prix (J. B.) ou complément de revenu (A. S.), voilà la question posée.**

Persée BY: creative commons

**J.B.** Les primes compensatoires (dès lors que ce ne sont pas des compléments de revenu *stricto sensu*), doivent être considérées comme des mesures de nature économique. Telle est, en tout cas, la position officielle. Ces aides appartiennent au domaine de la politique de production. Elles ont pour but de compenser l'instabilité et l'insuffisance des cours mondiaux vers lesquels nos prix internes vont devoir s'orienter.

**A.S.** Dans aucun pays il n'existe de politique de production pure. La politique agricole est un instrument de politique des revenus.

**J.B.** Je reprends mon raisonnement : dès lors que les primes compensatoires sont considérées comme appartenant au domaine de la production et de la politique économique, elles doivent être conçues comme des compléments de prix. Elles doivent, comme les prix, être les mêmes pour tous, qu'il s'agisse d'un petit ou d'un gros producteur. Dans cette optique le plafonnement des aides n'a pas de sens.

**A.S.** Une politique purement économique peut être très injuste. Avec une telle politique les petits producteurs (80 % du total, réalisant 20 % de la production) ne peuvent pas vivre, alors que les gros reçoivent des revenus parfois exorbitants. C'est inacceptable socialement. Même si l'on devait augmenter les prix agricoles ou les primes compensatoires, les petits agriculteurs auraient de faibles revenus en raison de l'étroitesse de leur base productive. Mon argument majeur est donc un argument de justice sociale.

**J.B.** Le problème de la justice peut s'exposer de la façon suivante : il revient à "l'ordre" de l'économie d'être efficace. Notre légitime souci de compétitivité ne nous permet pas de transiger sur ce point. Cela ne signifie nullement que "l'ordre économique" doive être injuste. Bien au contraire, pour être efficace il doit satisfaire au critère de la justice distributive (à chacun selon ses mérites ou règle de proportionnalité entre la contribution et la rétribution). Mais cela ne signifie

pas non plus que l'État ne puisse pas engager après coup, des actions de justice commutative (partage) au niveau des transferts sociaux ou de la répartition secondaire (à chacun selon ses besoins). Je pense simplement qu'il ne doit pas y avoir de confusion des genres ou plutôt des "ordres"; à chaque ordre sa forme de justice.

**A.S.** Vous savez bien qu'il n'existe pas de politique pure dans les faits. Toutes les politiques publiques ont, qu'on le veuille ou non, une dimension sociale. En vérité les politiques de l'Union européenne comme celles des États-Unis sont multi-objectifs et sont jugées d'après leur efficacité et leur capacité à atteindre les buts qu'elles se sont assignées au moindre coût.

**J.B.** Le problème de la justice sociale se pose-t-il véritablement ? Qui le pose ? Le poser n'est-ce pas sortir de la sphère de l'économie ? A mon avis, si les primes compensatoires représentent un complément de prix, alors ne se pose qu'un problème de politique agricole. En revanche, si les primes compensatoires sont considérées comme des aides aux revenus, alors se pose effectivement un problème de justice sociale. Ce problème de justice sociale c'est donc vous qui le créez.

**A.S.** De nos jours on ne peut pas faire abstraction des trop grandes inégalités de revenu, surtout lorsque ces dernières sont accentuées par les interventions de l'État, ce qui est malheureusement le cas avec les politiques suivies jusqu'ici (soutien des prix, aides directes liées à la production ou aux facteurs de production, terre et cheptel). Une répartition équitable du revenu entre groupes socio-professionnels et à l'intérieur de ceux-ci me paraît à la fois juste et possible. Nous devons passer d'une politique de la rétribution à une politique de solidarité, tout en sauvegardant la rétribution due au mérite.

**J.B.** Nous sommes d'accord l'un et l'autre pour nous en remettre à Aristote, tant à sa justice distributive qu'à sa justice commutative, mais il ne faut pas con-

fondre les deux. Je pourrais d'ailleurs me référer aussi à l'esprit même de la réforme de la PAC du 21 mai 1992 et à ce que les Allemands appellent la "Sozialmarktwirtschaft". "L'économie sociale de marché" ne fausse pas les faits économiques et attend de la politique de transfert qu'elle répare les inégalités trop criantes.

**A.S.** Pour que la politique de "réparation" des inégalités que je préconise ne devienne pas prohibitive financièrement il conviendrait non pas d'augmenter les dépenses publiques mais de modifier la structure actuelle de celles-ci, en les ciblant mieux. On obtiendrait de la sorte la discipline budgétaire et le résultat d'équité et de solidarité recherché. C'est pour cette raison que je critique les aides à la production qui sont surtout des compléments de prix, donc sans vocation à soutenir les revenus des agriculteurs les moins favorisés.

**J.B.** Je poursuis mon raisonnement : les aides à la production doivent être attribuées comme des *deficiency payments* de façon à combler la différence entre le coût moyen de production et le cours mondial. Toute formule forfaitaire est injuste et coûteuse ou le deviendra. Il faut donc recréer un double "couplage" avec les cours du marché et la production effective (même si les Américains font le contraire avec leur nouveau Farm Bill de 1996).

**A.S.** Le "recouplage" des prix perçus par les agriculteurs avec les cours du marché me paraît tout aussi essentiel que le "découplage" des aides aux agriculteurs du volume de production réalisé par chacun d'entre eux ou du volume des facteurs de production utilisés. Pour bien marquer le but de justice sociale et d'équité j'irais jusqu'à dire que les aides devraient être octroyées de manière inversement proportionnelle à la taille économique de l'exploitation ou au revenu total (agricole et non-agricole) de l'exploitant.

**J.B.** La formule que vous préconisez est anti-économique. C'est un peu comme si vous demandiez qu'on ajoute deux buts de plus au profit d'une équipe de football qui vient de perdre, sous le prétexte qu'elle est moins efficace que l'autre mais plus méritante. Quant à parler d'aides inversement proportionnelles à la dimension économique ou au revenu, il y a un pas que je ne franchirai pas. En d'autres termes, ce n'est pas au niveau de l'économie que doit être établie ou rétablie la justice sociale.

**A.S.** Les aides directes sous forme de compléments de revenus, constituent également un bon instrument de lutte contre la disparition accélérée des petites exploitations et contre la désertification des territoires. Si les aides étaient bien ciblées, elles permettraient de satisfaire en même temps les objectifs de sauvegarde de l'équilibre régional.

**J.B.** Pour les producteurs peu efficaces des régions difficiles, il existe une panoplie d'aides sociales, structurales, environnementales, c'est-à-dire d'aides effectivement fondées sur des principes autres qu'économiques et qui ne doivent pas transiter par les produits.

**A.S.** L'aide aux revenus que je préconise demeure en tout cas, la moins dispendieuse, car elle est (ou doit être) calculée de façon à venir compenser avec autant de précision que possible l'insuffisance de revenu de ceux des ménages d'agriculteurs qui disposent de revenus socialement inacceptables en raison notamment de l'étroitesse de leur base productive. En outre l'aide au revenu est intégralement perçue par l'exploitant, alors qu'une partie, parfois essentielle, des différentes aides à la production bénéficie aux secteurs d'amont et daval, et se capitalise dans la valeur de la terre.

**J.B.** Ma position est avant tout procédurale. Je recherche une position ayant une cohérence théorique inattaquable. Il y a deux moments dans la vie du groupe, celui de l'économie et celui du social. Il ne faut pas les faire se télescopier. La non-intervention dans le domaine de l'économie, c'est cela le libéralisme dans la tradition de Von Hayek. Ce que vous souhaitez, finalement c'est la suppression des aides à la production et leur remplacement par des aides sociales. Pouvez-vous considérer que sur un plan purement économique on puisse se satisfaire des prix mondiaux ?

**A.S.** Je ne confonds pas l'économique et le social, mais je suis conscient de la relation dialectique qui existe entre les deux. Ce que je veux éviter c'est qu'un recours exclusif ou prépondérant à des mesures économiques puisse avoir des conséquences socialement non souhaitables, je dirais même néfastes. Pour ce qui est de l'économique, mon attitude est libérale, car je dénonce en tout premier lieu la plupart des politiques et pratiques protectionnistes qui isolent le marché intérieur alors que nous assistons à la mondialisation de l'économie. Les niveaux actuels de soutien créent des inégalités regrettables entre nos propres producteurs et avec ceux des pays étrangers ne bénéficiant pas d'aides directes.

**J.B.** Je ne sais pas si on peut réduire la théorie de la justice, même chez J. Rawls, à un problème d'inégalités maîtrisées. Toutes les inégalités ne sont pas condamnables. Elles sont utiles quand elles améliorent simultanément la situation des plus défavorisés (principe du maximin). Les inégalités doivent-elles être supprimées ou réparées ? Je penche pour la seconde formule car je doute qu'un jour les inégalités économiques puissent être totalement éliminées grâce à un système qui serait fondamentalement égalitaire ou inégalitaire à rebours. Au demeurant il serait totalement démotivant.

**A.S.** De plus en plus de revenus ne sont pas déterminés par le marché. Nous entrons donc indéniablement dans une société où la solidarité deviendra de plus en plus importante.

**J.B.** Sans nier les progrès de la nécessaire solidarité, je pense que dans un secteur productif, comme le secteur agricole, il faut à tout prix maintenir le lien entre l'acte de production et sa rémunération. Il serait criminel de détruire des valeurs "méritocratiques" qui nous viennent du fond des âges.

**A.S.** La reconnaissance du mérite, tout autant que la répartition équitable des richesses, est essentielle si l'on veut asseoir la croissance économique sur des bases solides. A un moment ou à un autre, par la fiscalité ou par d'autres mesures à caractère social, on devrait approcher un degré satisfaisant de solidarité. Et ceci, n'est pas propre à l'agriculture.

**J.B.** Si je m'oppose à ce que la politique agricole se dégrade en politique des revenus, c'est parce que je sais que toute politique des revenus à son tour se pervertit en politique sociale. Ce n'est pas moi qui le dit c'est un fonctionnaire de l'OCDE (Catherine Moreddu) qui écrit : "*Il n'est aucunement nécessaire que les mesures conçues pour assurer aux ménages agricoles un niveau de vie comparable à ceux du reste de l'économie, relèvent de la politique agricole. En effet il pourrait être préférable d'accorder de tels versements dans le cadre de mesures sociales générales*". Voilà la description même de la dérive que je redoute. Les Britanniques tiennent le même raisonnement en ajoutant que les aides en cause puisqu'elles sont sociales doivent être renationalisées. Voilà, la boucle est bouclée et l'Europe remise à sa place.

Il faut empêcher que les agriculteurs en tant que tels ne deviennent des assistés sociaux. C'est une question de dignité. Ce serait un mauvais service à leur rendre, compte tenu de l'incertitude qui pèse sur les acquis sociaux. Ce serait les dévaloriser dans l'opinion publique. Or vous savez bien que la rémunération de chacun finit par être proportionnelle à la considération sociale dont il bénéficie.

**A.S.** Que l'agriculture dans son ensemble soit un secteur assisté, cela est malheureusement le cas dans presque tous les pays industrialisés. Les transferts actuels n'ont-ils pas dépassé 110 milliards d'Écu par an dans l'UE et 75 milliards aux États-Unis ? Le métier d'agriculteur serait plus valorisant, s'il pouvait s'exercer sans recours excessif à la protection de l'État. C'est ainsi qu'il jouirait de la considération générale. Mais s'il y a des défavorisés dans ce dernier cas, comme dans l'ensemble de la société, c'est à la société tout entière d'y remédier.

**J.B.** Vous prenez trop facilement votre parti d'une sorte de déchéance sociale des agriculteurs. Personnellement, je ne vois pas d'inconvénient à ce que les agriculteurs soient les bénéficiaires de l'État - provi-

dence en tant que citoyens, mais je m'oppose à ce qu'ils le soient en tant que producteurs, en tant qu'acteurs économiques.

**A.S.** Je vois les actions d'équité, ou de solidarité limitées dans le temps, même s'il s'agit d'un temps plutôt long que court. Il ne faut pas, par ailleurs, occulter le fait que la mondialisation de l'économie, risque d'accroître le nombre des exclus dans bien des secteurs de l'économie. Les aider, n'est-ce pas là un impératif de solidarité collective ?

**J.B.** Personnellement je me méfie beaucoup des aides mal finalisées et mal ciblées qui, immanquablement, se dégradent et terminent leur carrière comme mesures d'assistance indifférenciées avant de disparaître (faute d'arguments). La poussée vers "le social" est énorme et sans issue. Ne confondons pas pour reprendre les termes de J. Baechler la société d'échange et la société de partage. Cette dernière représente le rapport des individus au tout social et soulève un problème non pas de justice distributive mais de justice commutative.

**A.S.** Je n'aime pas parler d'une "société de partage", ce qui pourrait laisser penser que l'effort productif de chacun est méconnu. L'État devra malheureusement faire face à des besoins de financement dans un nombre croissant de domaines alors que par définition ses possibilités de financement sont limitées. Dans cet effort, je pense que les mesures à caractère social devraient être renforcées au détriment des mesures sectorielles à caractère purement économique.

**J.B.** La distinction des "ordres" doit être selon moi respectée. Seule une rigoureuse cohérence intellectuelle peut sauver les aides à la production d'une dérive qui préfigurerait leur disparition. L'État ne peut pas faire à la fois par le même instrument de l'économique et du social parce que, en fin de compte, il ne fera bientôt ni l'un ni l'autre. Voilà pourquoi je pense que les primes compensatoires doivent être gérées selon une logique économique et que, dans ces conditions, elles ne peuvent pas "faire du social".

**A.S.** L'État lorsqu'il intervient ne peut pas ne pas prendre en compte la "dimension sociale" de son action afin de prévenir les effets parfois pervers de celle-ci. Ce que je souhaite, c'est que l'humain soit toujours présent derrière les actions publiques, et que la politique qui régit l'agriculture devienne un peu moins mercantile et un peu plus humaine. Protéger les produits ou protéger les personnes ? J'opte pour cette dernière forme de protection. La solidarité entre citoyens deviendra de plus en plus possible, au fur et à mesure que l'on avance dans les sociétés post-industrielles.

■ **Albert SIMANTOV**, ancien directeur de l'agriculture à l'OCDE • **Jacques BLANCHET**, INRA Grignon.